Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260402-2026_027-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Mairie d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	24	25

Vote
Mains levées
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 08/04/2026
Et
Publication ou notification du : 08/04/2026

L'an 2026, le 02 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, PENIN Lany, TIREAU-PAQUET Catherine, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, ÉON Patrice, FOLL Nicolas, FRIN Joël, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric, HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony POSSON Rémi

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MENEUST Pauline à Mme VÉRÉ Martine

A été nommé(e) secrétaire : M. Rémi POSSON

2026-027 – INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-4,

VU le Code électoral et notamment son article L. 270,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal le 21 mars 2026 et portant élection du maire, des adjoints et de l'établissement du tableau du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

VU le courrier du 23 mars 2026 de Monsieur Jean-Noël BÉVIÈRE, membre élu de la liste « Ensemble, Argentré du Plessis », démissionnant de son mandat de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Monsieur Pierre PAILLARD,

VU le courrier du 23 mars 2026 de Monsieur Christophe BROSSAULT, membre élu de la liste « Ensemble, Argentré du Plessis », démissionnant de son mandat de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Madame Célia ROCU,

VU le courrier du 24 mars 2026 de Mme ROCU , membre élu de la liste « Ensemble, Argentré du Plessis », démissionnant de son mandat de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Monsieur Fabien FERRÉ,

VU le courrier du 25 mars 2026 de Mme GISLARD, membre élu de la liste « Ensemble, Argentré du Plessis », démissionnant de son mandat de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Madame Hélène BAYON,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260402-2026_027-DE

VU le courrier du 25 mars 2026 de M. FERRÉ, membre élu de la liste « Ensemble, Argentré du Plessis », démissionnant de son mandat de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Monsieur Claude CAILLEAU,

VU le courrier du 30 mars 2026 de Madame Rachel TRAVERS, membre élu de la liste « Ensemble, Argentré du Plessis », démissionnant de son mandat de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Madame Sandrine AUPIED,

VU le courrier du 31 mars 2026 de Monsieur Pierre PAILLARD, membre élu de la liste « Ensemble, Argentré du Plessis », démissionnant de son mandat de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Monsieur Joël FRIN,

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la démission de Monsieur Jean-Noël BÉVIÈRE, Monsieur Christophe BROSSAULT, Madame Célia ROCU, Madame Christelle GISLARD, Monsieur Fabien FERRÉ, Madame Rachel TRAVERS et Monsieur Pierre PAILLARD de leurs sièges de conseiller municipal,

PREND ACTE de l'installation de Madame Hélène BAYON, Monsieur Claude CAILLEAU, Madame Sandrine AUPIED et Monsieur Joël FRIN en qualité de conseiller municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2026
Le Maire
Françoise GESLAND